



Morsure par mon chien. assignation ce jour apres 2ans

Par **pinpinkein**, le 19/11/2015 à 09:45

le gardien temporaire de mon chien a fait un delit de fuite et non assistance en danger apres une morsure a une victime .suite a un depot de plainte au pres de la police j ai prouve que mon chien na pa la rage et fait un stage qui ma etait demandè par la prefecture ou le maire ...mon assurance a fais le necessaire. 2ans apres je reçois une assignation au tribunal pour payer 66000 euros pour dedomagement divers et psychologique ..JE n etais pas presente sur les lieu. j assume la responsabilite de mon chien mais pas celui qui detenteur de mon chien? l assurance me couvre t elle? Vais etre puni de 666000 euros? Le gardien temporaire de mon chien n est il pas respponsable de ses actes?